

Commission départementale des championnats

Coupes et Challenges

RÉUNION DU 13 MARS 2019

PV N°9

Président : M. PAGNOUX MARIO

Présents : Mme DUTHIN Patricia Mrs. BALAGEAS Bernard. BOUQUET Jérôme. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel.

Excusé : PREGHENELLA Jacques.

Présent : Mme Pierrette BARROT. M. FERNANDEZ Robert.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

Forfaits :

SD3 – (Amende 40 €) :

Poule D – THORS SONNAC 1 – Match n°50519.1 du 23/02/2019 (1^{er} forfait)

SD4 – (Amende 40 €) :

Poule B – AS DE LA BAIE 1 - match n°50687.2 du 03/03/2019 (2^{ème} forfait)

Poule B – EFC DB2S 3 – Match n°50695.2 du 10/03/2019 (1^{er} forfait)

Poule C – FCBE/ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE 3 – Match n°50751.2 du 03/03/2019 (1^{er} forfait)

Poule D – SEMUSSAC 3 - match n°50850.1 du 23/02/2019 (2^{ème} forfait)

Poule D – ST GEORGES DES COTEAUX 3 - match n°50820.2 du 02/03/2019 (2^{ème} forfait)

Poule D – ST GEORGES DES COTEAUX 3 - match n°50827.2 du 09/03/2019 (3^{ème} forfait)

VÉTÉRANS – (Amende 30 €) :

Poule A – ST JUST/BOURCEFRANC 3 – match n° 51221.1 du 22/02/2019 (2^{ème} forfait)

Poule A – OLÉRON FC 3 – match n° 51191.2 du 01/03/2019 (2^{ème} forfait)

CHALLENGE CHARENTE MARITIME (Amende de 32 €) :

ST MAIGRIN 1 - match n° 55360.1 du 17/02/2019

U16-U17 – (Amende 18 €) :

D2 Poule B – ST GENIS DE SAINTONGE 2 - match n°54069.1 du 23/02/2019 (1^{er} forfait)

D2 Poule B – AS RETHAISE 1 - match n°54079.1 du 09/03/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule C – AS A. LALEU PALLICE 1 – match n°54117.1 du 09/03/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule D – U.S LA GEMOZE 1 – match n°55319.1 du 09/03/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule D – ST HILAIRE/BURIE/FCBE 1 – match n°55320.1 du 09/03/2019 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (Amende 18 €) :

D2 Poule A – CAP AUNIS/PERIGNY FC 1 - match n°53843.1 du 26/01/2019 (1^{er} forfait)

D2 Poule B – ST PALAIS 1 - match n°53886.1 du 16/02/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule C – VAL DE BOUTONNE 1 - match n°53936.1 du 09/02/2019 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (Amende 18 €) :

D4 Poule F – DIABLES ROUGES BCY 2 - match n°54422.1 du 09/03/2019 (2^{ème} forfait)

D4 Poule G – CAP AUNIS P.T.T.FC 3 - match n°54460.1 du 16/02/2019 (2^{ème} forfait)

COUPE DE BRASSAGE U14-U15 (Amende 32 €) :

Poule 5 – F.C.P.O 17/ROCHEFORT 1 - match n°52957.1 du 13/02/2019
Poule 7 – GJ DU PAYS MARENNAIS 1 - match n°52976.1 du 16/02/2019
Poule 8 – G.J.F.C.S. 1 - match n°52982.1 du 16/02/2019

COUPE DE BRASSAGE U16-U17 (Amende 32 €) :

Poule 1 – ST PALAIS SPORTS 1 - match n°52868.1 du 03/03/2019

Forfaits Généraux :

SD4 – (Amende 58 €) :

Poule D – ST GEORGES DES COTEAUX 3

Réserves / Réclamations :

Match n°50134.1 du 16/02/2019 en D2 Poule A ROCHEFORT FC 2 – DIABLES ROUGES BCY 1 :

Réserve du Club de DIABLES ROUGES BCY 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club des DIABLES ROUGES BCY.

Match n°50318.1 du 16/02/2019 en D3 Poule A NIEUL SUR MER ASM 2 – BOIS EN RÉ/STE MARIE 1 :

Réserve du Club de BOIS EN RÉ/STE MARIE 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de BOIS EN RÉ/STE MARIE.

Match n°50319.1 du 24/02/2019 en D3 Poule A AS A LALEU LA PALLICE 2 – AUNIS AVENIR FC 2 :

Réserve du Club de AUNIS AVENIR FC 2 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de AUNIS AVENIR FC.

Match n°50355.2 du 02/03/2019 en D3 Poule B F.C.2 C 1 – EFC DB2S 2 :

Réserve du Club de F.C.2 C 1

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de F.C.2 C.

Match n°50415.2 du 24/02/2019 en D3 Poule C COZES AS 3 – E.S.N.G. 1 :

Réserve du Club de AUNIS E.S.N.G. 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de E.S.N.G.

Match n°50453.1 du 23/02/2019 en D3 Poule C U.S. SAUJON 2 – BREUILLET 1 :

Réserve du Club de BREUILLET 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de BREUILLET.

Match n°50454.1 du 24/02/2019 en D3 Poule C MARENNES US 3 – SEMUSSAC 2 :

Réserve du Club de SEMUSSAC 2 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de SEMUSSAC.

Mr JAMEL KOUROGHLI n'a pas pris part aux débats et aux décisions.

Match n°50793.1 du 23/02/2019 en D4 Poule C CHANIERES 1 – AVENIR DE MATHA 3 :

Réclamation du Club de CHANIERES 1 :

Réclamation recevable. Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club d'AVENIR DE MATHA 3 licence n°1109302580 ne pouvait participer à la rencontre, article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu au Club d'AVENIR DE MATHA 3, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 2. Le Club de CHANIERES ne récupère pas les points correspondant au gain du match mais conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réclamation de 38 € soit 72 € seront débités au Club d'AVENIR DE MATHA.

Match n°54031.1 du 09/03/2019 en U16-U17 D1 Poule A AYTRÉ 2 – E.F.C.DB2S 2 :

Réserve du Club de E.F.C.DB2S.2 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de E.F.C.DB2S.

Match n°54373.1 du 16/02/2019 en U12-U13 D3 Poule E AV DE MATHA/AULNAY 2 – CHANIERES AS 1:

Réserve du Club de CHANIERES AS 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements du DISTRICT.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de CHANIERES.

Feuilles de matchs en retard :

SENIORS AMENDE DE 26 € :

ROCHEFORT/CABARIOT 3 – LA ROCHELLE VILLENEUVE 2 (X2).

COUPE NATIONALE U12-U13 (amende de 15 €) :

COZES AS 1

U10-U11 (amende de 7 €) :

PÉRIGNY FC1.

Matchs arrêtés :

Match n°50752.2 du 02/03/2019 en D4 Poule C ST PORCHAIRE/CORME ROYAL FC 2 – DRAGONS VERTS FCBMP 2 :

Match arrêté à la 63^{ème} minute. Panne d'éclairage.

La Commission des Championnats Coupes de Challenges décide de faire rejouer le match à une date ultérieure.

Match n°51123.2 du 01/03/2019 en VÉTÉRANS Poule B TRIZAY/BEURLAY 3 – ST GEORGES DES COTEAUX 4 :

Match arrêté à la 65^{ème} minutes.

La Commission des Championnats Coupes de Challenges transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Monsieur ROBERT FERNANDEZ n'a pas pris part aux débats et aux décisions.

Match n°54326.1 du 09/02/2019 en U12-U13 Poule D FC LA JARRIE 1 – ESAB 96 FC 1 :

Match arrêté à 10 minutes de la fin de la rencontre. La Commission des Championnats Coupes de Challenges convoque le mercredi 3 avril 2019 à 19 heures Mr MACAUD Sylvain, Mr GILBERT Laurent, Mr MANDRAND Didier, Mr FAVRE Jean Michel et Mr PAPIN Jean Luc .

Non utilisation de la F.M.I :

Match n°55350.1 du 10/03/2019 en COUPE FÉMININE SÉNIORS CHTE MARITIME E.S.N.G. 1 – U.S. AIGREFEUILLE 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de E.S.N.G.

Match n°50101.2 du 09/03/2019 en D2 POULE A ROCHEFORT FC 2 – CANTON AUNIS FC 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de CANTON AUNIS FC.

Match n°50950.2 du 03/03/2019 en D4 POULE F OZILLAC/CHAM/ST MAIG 2 – JONZAC ST GERMAIN FC 3 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de JONZAC ST GERMAIN FC 3.

Match n°51391.2 du 03/03/2019 en D4 POULE A CANTON AUNIS FC 3 – ST ROGATIEN 2 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de CANTON AUNIS FC.

Match n°51226.1 du 15/02/2019 en VÉTÉRANS POULE A ROCHEFORT/CABARIOT 3 – CANTON AUNIS FC 4 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de ROCHEFORT

Match n°51297.1 du 22/02/2019 en VÉTÉRANS POULE C U.S SAUJON 3 – ST GEORGES OLÉRON 3 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de U.S. SAUJON.

Match n°51348.1 du 22/02/2019 en VÉTÉRANS POULE D MOSNAC VAL1 – CHANIER/LES GONDS 2 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de MOSNAC VAL.

Match n°52871.1 du 23/01/2019 en COUPE DE BRASSAGE U16-U17 POULE 2 PÉRIGNY FC 1– A.S. RÉTHAISE 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de PÉRIGNY F.C.

Match n°52874.1 du 13/02/2019 en COUPE DE BRASSAGE U16-U17 POULE 2 PÉRIGNY FC 1– CAP AUNIS PTT FC 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de PÉRIGNY F.C.

Match n°53795.1 du 16/02/2019 en U14-U15 D1 POULE ÉLITE LA JARRIE/VÉRINES 1– AUNIS AVENIR F.C. 1 :

Feuille de match non informatisée.
Amende de 36 € au Club de LA JARRIE.

Divers :

Match n° 50811.2 du 10/02/2019 en S4 Poule D MESCHERS MORTAGNE FC 1 – ST GEORGES D'OLÉRON 2 :

Dossier traité par la commission de Discipline dans le PV N°20 du 14/02/2019 qui a pris la décision suivante :

➔ Suite au rapport de l'arbitre, la Commission lui demande de préciser les n° et les noms des joueurs qu'il a exclus avant d'arrêter le match.

✚ La commission des championnats entérine la décision de la CDD.

Match n° 50718.1 du 23/02/2019 en D4 POULE B F.C NORD 17 3 – E.H. VALS DE SAINTONGE 1 :

La Commission des Championnats décide de donner match perdu par pénalité au Club de F.C. NORD 17 3, le Club n'ayant pas donné suite aux sollicitations du DISTRICT pour son terrain de repli.

Les frais de dossier de 34 € seront débités au Club de F.C NORD 17.

Courriers :**FRAIS D'ARBITRAGE**

N° MATCH	ARBITRES	FRAIS	RECEVANT	N° DE CLUB	DÉBIT	VISITEUR	N° DE CLUB	DÉBIT
20908407	TANNE JULIA	63 €	FCPO 17 1	582371	31.50 €	ST MICHEL CS 1	507081	31.50 €
20908407	TEXIER YOHAN	60.40 €	FCPO 17 1	582371	30.20 €	ST MICHEL CS 1	507081	30.20 €
20908407	QUENIART Leelo	63 €	FCPO 17 1	582371	31.50 €	ST MICHEL CS 1	507081	31.50 €
55380.1	BIZZOTTO PATRICK	31.50 €				CS BUSSAC FORET 1	517971	31.50 €
55380.1	PATRY DOMINIQUE	31.50 €				CS BUSSAC FORET 1	517971	31.50 €
55380.1	CANOT SAMUEL	44.20 €				CS BUSSAC FORET 1	517971	44.20 €
55377.1	VERDON CHARLY	47.80 €	EH.VALS SAINTONGE 1	580868	23.90 €	U.S LA GEMOZE 1	512740	23.90 €
55359.1	BERTHONNEAU STEEVENS	64.40 €	FC2C 1	563794	32.20 €	FOURAS ST LAURENT FC 1	553794	32.20 €
55373.1	PERROGON CHLOÉ	43 €	ES THENACAISE 1	517421	21.50 €	US PONS 1	507258	21.50 €
20908394 RÉGUL	RAIMOND MOLLY	23 €	SAUJON/FCBE 1	507070	11.50 €	JARNAC/ST BRICE 1	507898	11.50 €
20908394 RÉGUL	BLET AMELIE	25.40 €	SAUJON/FCBE 1	507070	12.70 €	JARNAC/ST BRICE 1	507898	12.70 €
52934.1	RABEAU MAUREEN	17.50 €				E.F.C DB2S 1	581833	17.50 €
52964.1	RABEAU MAUREEN	35 €	ES ROCHELAISE U14 R2	553245	17.50 €	ANGOULINS 1	526007	17.50 €
55349.1	MAGUIER ALEXA	41.60 €	SAUJON/FCBE 1	507070	20.80 €	AS DE LA BAIE 1	563775	20.80 €
55349.1	BLET AMÉLIE	40 €	SAUJON/FCBE 1	507070	20 €	AS DE LA BAIE 1	563775	20 €
55349.1	RAIMOND MOLLY	40 €	SAUJON/FCBE 1	507070	20 €	AS DE LA BAIE 1	563775	20 €
21291372	EL AYSSATI JAMALDIN	54 €	US AIGREFEUILLE 1	500491	27 €	ROCHEFORT FC 1	550807	27 €

Pris connaissance du mail du 15/02/2019 du Comité Directeur du Club de l'U.S. LA GEMOZE et transmis à la Commission de Discipline.

Pris connaissance du mail du 04/03/2019 de Véronique PARTAUD Correspondante du Club de CANTON AUNISIEN F.C.

Pris connaissance du mail du 05/03/2019 de Benjamin GUSTAVE Secrétaire du Club des DRAGONS VERTS FCBVT.

Pris connaissance du mail du 11/03/2019 du secrétariat du Club de FC2C et demande un rapport à Monsieur POITOU l'arbitre bénévole de la rencontre pour le 3 avril 2019.

Pris connaissance du mail du 12/03/2019 du secrétariat du Club d'Oléron FC.

La commission valide les frais de dossiers pour les modifications d'horaires, de dates et de terrains et les non saisie des résultats par internet.

La prochaine Commission aura lieu le 03 avril 2019 à 18h30

Le Président,
Mario PAGNOUX

La Secrétaire de séance,
Patricia DUTHIN